

56113



Distr.: LIMITEE

S&T/IGCESTD/1/6(e)
27 octobre 1993

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Huitième réunion du Comité intergouvernemental
d'experts pour le développement de la science
et de la technique

Addis-Abeba (Ethiopie)
22-26 novembre 1993

**INTEGRATION DES POLITIQUES RELATIVES A LA SCIENCE,
A LA TECHNIQUE, A L'ECONOMIE ET AU DEVELOPPEMENT**

Introduction

1. Dans les pays développés, la science et la technique contribuent pour près de moitié à la croissance économique et sont d'une importance stratégique. En revanche, en Afrique, cette contribution est faible parce qu'un environnement politique très difficile empêche la plupart des pays africains de tirer pleinement parti des énormes ressources scientifiques, techniques, économiques et financières que recèle le monde.

Instauration d'un environnement propice

2. L'existence d'un environnement propice est nécessaire à l'application généralisée de techniques appropriées au service du développement socio-économique. L'instauration d'un tel environnement passe par les mesures suivantes :

- a) Améliorer les attitudes culturelles et sociales envers le progrès technique;
- b) Améliorer le climat économique et financier;
- c) Améliorer les aspects infrastructurels, institutionnels et organisationnels de la politique scientifique et technique;
- d) Entretenir des liens de coopération et de collaboration avec les pays industrialisés, les organismes donateurs, les pays africains et d'autres pays en développement;
- e) Renforcer les liens de complémentarité entre les politiques relatives à la science, à la technique, à l'économie et au développement;
- f) Eliminer ou réduire les contraintes en matière de politique générale qui étouffent le développement et l'application de la science et de la technique.

Culture scientifique et technique

3. L'accélération du développement socio-économique exige une prise de conscience et une compréhension accrues du rôle de la science et de la technique dans la transformation infrastructurelle et structurelle. Si les Africains souhaitent renverser la tendance à la baisse de leur niveau de vie, ils doivent sensibiliser les notables aux avantages de la science et de la technique ainsi que de l'assimilation de la science et de la technique par tous, y compris les femmes. Pour créer une culture scientifique et technique, il importe d'introduire des matières scientifiques et techniques dans les écoles primaires et secondaires et de renforcer la formation technique. S'agissant de l'enseignement supérieur, le nombre croissant de diplômés au chômage et l'exode des compétences qui en découle montrent que les programmes doivent être mieux adaptés aux besoins des industries du secteur privé, étant donné que la fonction publique n'est plus le pourvoyeur naturel d'emplois qu'elle était.

4. Le recours aux médias, l'octroi de prix, la création de clubs scientifiques et d'associations professionnelles des jeunes, la multiplication des bibliothèques, etc., peuvent également servir à la promotion d'une culture scientifique et technique.

Climat économique

5. Les crédits alloués à la science et à la technique doivent être considérablement accrus à travers la fourniture de préinvestissements et de capitaux à risque, le crédit, les investissements directs étrangers et la concession de licences. Un effort important doit être fait pour assurer l'élaboration d'un code d'investissement approprié et compétitif. L'arsenal réglementaire concernant la science et la technique doit être amélioré à travers le renforcement des lois et normes de propriété intellectuelle, la modification des lois et réglementations commerciales dans le sens d'un appui accru à la mise au point de techniques locales et la révision des lois et réglementations régissant le transfert de technologie dans le sens d'une assistance

publique accrue et d'une réduction des contrôles bureaucratiques qui entravent, au lieu de favoriser, l'acquisition nécessaire des techniques étrangères.

Infrastructures et services

6. Les infrastructures et services en matière de science et de technique doivent également être renforcés grâce à la création ou à l'amélioration d'institutions s'occupant des domaines suivants : politiques scientifiques et techniques; transfert de technologie et services de vulgarisation technique; information technique, recherche et développement; fabrication et conception. Pour plus de résultats, les activités de recherche-développement doivent être réorientées et reliées plus judicieusement à l'industrie.

Coopération

7. Les pays africains doivent renforcer leur coopération et mettre en commun leurs moyens scientifiques et techniques (formation, services spéciaux, matériel, experts, etc.). Les forces des uns et des autres doivent être pleinement exploitées afin de tirer le meilleur parti des maigres ressources disponibles. A cet égard, l'élaboration et l'exécution des protocoles scientifiques et techniques de la Communauté économique africaine seront d'un grand secours. La coopération et la concertation avec les bailleurs de fonds, les OIG, les autres pays en développement et les organisations des Nations Unies seront également essentielles à la maximalisation des résultats.

Liens de complémentarité

8. Si les pays africains tardent à assurer leur développement socio-économique, c'est principalement en raison de l'absence de relations étroites et mutuellement avantageuses entre leurs politiques scientifiques et techniques et leurs politiques de développement économique, qui souvent entravent la mise au point et l'application des techniques. Les politiques économiques, qui dans beaucoup de cas sont peu judicieuses et nécessitent une révision complète, affaiblissent souvent la capacité des pays africains à mettre au point, à appliquer, à commercialiser, à transférer ou à assimiler les techniques appropriées au service du développement.

9. Jusqu'ici, dans la plupart des pays africains, les politiques scientifiques et techniques ont été uniquement axées sur la recherche publique, très peu d'attention étant accordée à l'amélioration du climat économique pouvant faciliter l'application et la diffusion des techniques appropriées et la commercialisation des résultats des travaux de recherche. D'une manière générale, les politiques économiques vont à l'encontre du développement et de l'application de la science et de la technique. Etant donné la situation actuelle de la science et de la technique en Afrique, on admet que son développement doit reposer en grande partie sur l'application et la diffusion des techniques appropriées qui sont immédiatement disponibles sur le marché mondial.

10. Le nouvel ordre mondial qui émerge des cendres du communisme, la libéralisation des échanges et la mondialisation des marchés rendent nécessaire une révision des moyens institutionnels et des organes directeurs de nombreux pays pour leur permettre de faire face aux défis des années 90 et de renverser la tendance au déclin du transfert de technologie. L'insuffisance des ressources financières intérieures et le fort endettement de nombreux pays africains - qui rendent impossibles certaines formes de transfert de technologie - ainsi que les nouveaux progrès scientifiques et techniques, notamment les matériaux nouveaux et les biotechniques qui affectent la valeur des produits de base traditionnels de l'Afrique, appellent également des politiques appropriées dans les domaines de l'économie, du développement, de la science et de la technique.

Contraintes en matière de politique générale

11. D'une manière générale, les politiques commerciales ne favorisent pas le développement de la science et de la technique. Les codes d'investissement, les régimes des changes et les politiques de contrôle de la monnaie limitent sérieusement la liberté des entrepreneurs d'acquiescer la technologie dont ils ont besoin pour

améliorer leur situation, leur productivité et leur capacité concurrentielle. Les politiques fiscales et budgétaires ne sont pas assorties de mesures concrètes propres à encourager les entrepreneurs à investir davantage dans la science et la technique. Le recours aux monopoles d'Etat dans de nombreux pays n'est pas propice à l'innovation. Les réglementations régissant le transfert de technologie ajoutent des contrôles bureaucratiques qui rendent difficiles l'acquisition et l'application des techniques disponibles. Les politiques d'immigration, qui refusent la délivrance d'un passeport et d'un visa de sortie ainsi que l'allocation de devises aux voyageurs, limitent la liberté de ceux-ci d'observer les progrès techniques à l'étranger et d'en ramener des idées utiles et des contacts précieux. L'absence d'un environnement politique stable, les lacunes du système judiciaire et l'adoption d'une politique de repli sur soi dans la plupart des pays-et ce en dépit de déclarations publiques professant le contraire-empêchent les investisseurs étrangers de venir contribuer au développement national.

12. Ces contraintes et beaucoup d'autres devraient être recensées dans chaque pays et les moyens permettant de les atténuer ou de les éliminer devraient être examinés. Il faudrait également élaborer des stratégies visant à renforcer les rôles mutuellement avantageux des politiques scientifiques et techniques et des politiques relatives à l'économie et au développement.

Orientations recommandées

13. Il faut donner aux politiques scientifiques et techniques un caractère plus extroverti et plus prospectif que ce n'est le cas aujourd'hui. L'objectif est de puiser dans les vastes ressources du monde et d'exploiter les nouvelles possibilités créées par les progrès scientifiques et techniques ainsi que par la libéralisation des marchés.

14. La science et la technique ne devraient pas être considérées comme un secteur étroit mais plutôt comme une préoccupation majeure qui touche à l'ensemble du tissu socio-économique et de l'action gouvernementale.

15. Les pays africains devraient chercher à formuler une politique "techno-économique" intégrée, fondée sur une vision des progrès sociaux et techniques à court et long terme, plutôt que des politiques économiques totalement coupées des politiques scientifiques et techniques.

16. Les politiques relatives aux finances, à la monnaie, à la fiscalité, au budget, au commerce, à l'industrie, à l'immigration, aux investissements étrangers et aux co-entreprises devraient être conçues de manière à se renforcer mutuellement et à permettre à la science et à la technique de contribuer au développement. Ces politiques doivent être réformées de manière à faciliter l'assimilation, l'absorption et le transfert de la science et de la technique.

17. Les politiques scientifiques et techniques devraient être essentiellement axées sur l'innovation, l'application et la diffusion plutôt que sur la recherche. La plupart des avantages offerts par la science et la technique découlent de leur utilisation pratique et, partant, de l'amélioration progressive de la productivité et de la qualité dans toutes les branches d'activité économique.

18. Etant donné que la richesse économique est essentiellement le fait de petites entreprises qui appliquent des techniques visant à offrir des services et des produits nouveaux ou améliorés, il convient d'appuyer et de renforcer le secteur privé (local et étranger). L'Etat devrait jouer un rôle de premier plan dans cette transformation en instaurant un environnement propice et en privatisant les entreprises publiques.

19. Parce qu'elles jouent un rôle important dans le renforcement des moyens scientifiques et techniques locaux, les politiques commerciales doivent être formulées de façon à favoriser le développement de la science et de la technique. L'importation des technologies productives devrait être libéralisée et encouragée lorsque celles-ci sont nécessaires pour stimuler les exportations sur des marchés mondiaux très concurrentiels; en revanche, des restrictions plus sévères devraient frapper l'importation de certains biens de consommation.

20. Les politiques fiscales devraient être assorties de mesures visant à encourager les entrepreneurs à mener des travaux de recherche et d'adaptation technologique ainsi qu'à acquérir des techniques.
21. La plupart des réglementations régissant le transfert de technologie, qui sont promulguées par les Etats pour protéger les entrepreneurs, ne font qu'ajouter des obstacles bureaucratiques inutiles et devraient donc être purement et simplement abolies. A cet égard, l'Etat doit abandonner son rôle de policier pour embrasser une attitude de soutien, notamment en répondant favorablement aux demandes d'assistance.
22. L'importation de technologie devrait être considérée non pas simplement comme un moyen d'offrir des biens et des services mais également comme une expérience formatrice en vue du renforcement des capacités techniques locales.
23. S'il est nécessaire de développer les technologies locales, il n'empêche que les techniques importées doivent être vivement encouragées à travers des co-entreprises soigneusement élaborées et compétitives, la concession de licences et les investissements directs étrangers.
24. Les hommes de science, les chercheurs, les ingénieurs, les entrepreneurs, etc., devraient pouvoir circuler librement d'un pays à un autre. A cet égard, tous les obstacles contenus dans les politiques d'immigration actuelles devraient être éliminés. L'obtention d'un passeport devrait être un droit et l'obligation du visa de sortie devrait être abolie.
25. La stabilité politique et un engagement durable à promouvoir la science et la technique au service du développement socio-économique sont des préalables à l'intégration des politiques relatives à la science, à la technique, à l'économie et au développement.
26. Des efforts doivent être faits pour institutionnaliser les mécanismes d'intégration des politiques, notamment le dialogue entre actionnaires. Des conférences nationales regroupant les décideurs, les entrepreneurs, les banquiers et les consommateurs devraient être organisées dans le but d'élaborer une politique techno-économique concertée.
27. L'accélération du développement socio-économique exige un engagement sans faille à élaborer un plan stratégique de perfectionnement de la main-d'oeuvre, dont l'objectif sera d'obtenir un certain dosage de techniciens et de gestionnaires. Les pouvoirs publics devraient donc mettre en place des programmes de formation visant à obtenir un bon dosage d'ingénieurs, d'hommes de science, de techniciens, d'ouvriers et autres travailleurs qualifiés.
28. L'intégration régionale de la science et de la technique ainsi que la réalisation progressive de la Communauté économique africaine sont essentielles au développement socio-économique et nécessitent le renforcement et l'harmonisation des politiques scientifiques et techniques des pays africains. A cet égard, le projet de protocole scientifique et technique de la Communauté économique africaine contient des directives utiles quant aux orientations à suivre.
29. Dans un monde de plus en plus marqué par l'interdépendance, la globalisation et l'inégalité, il est capital que les pays africains s'accrochent autant que possible aux locomotives scientifiques et techniques qui continueront de déterminer la croissance mondiale pour longtemps encore. Les pays ayant réussi sont ceux qui ne se limitent pas à leurs propres ressources mais qui sont capables d'exploiter celles du monde entier.